



LETTRE D'INFORMATION

N°5



Johann Leibreich
*Directeur de l'Établissement public
du Marais poitevin*



Pierre-Guy Perrier
*Président du Parc naturel régional
du Marais poitevin*

Édito

Alors que le changement climatique est mesurable saison après saison, avec ses sécheresses et canicules à répétition, les zones humides constituent de précieux réservoirs d'eau. Quelle responsabilité avons-nous en Marais poitevin pour préserver au mieux les champs naturels d'expansion des crues, les 8 200 km de voies d'eau et les prairies et boisements qui retiennent l'humidité des sols ?

Plusieurs programmes y contribuent, animés et impulsés par l'Europe, l'État et les acteurs locaux. Le Marais poitevin est reconnu depuis 20 ans pour son patrimoine naturel au sein du réseau européen Natura 2000. Ce programme vise notamment à préserver les milieux aquatiques et humides, reconnus comme des ressources en eau et régulateurs de températures.



Un document d'objectifs pour 2021 !

Le bilan du territoire est dressé, les enjeux sont validés, les actions sont en cours de partage sur le territoire...

Depuis juillet 2018, le comité de pilotage Natura 2000, l'Établissement public du Marais poitevin et le syndicat mixte du Parc naturel régional ont dressé un état des lieux de la biodiversité du site Natura 2000 et défini les enjeux à retenir pour le nouveau document d'objectifs.

Le document d'objectifs se rédige sous la plume du territoire. Trois comités de pilotage, 5 groupes de travail thématiques, 60 rendez-vous et réunions ont permis d'aboutir à des objectifs de développement durable et opérationnels déclinés en fiches actions.

Dans le calendrier, les acteurs sont à la veille de valider ces fiches opérationnelles encore en cours de rédaction et de réflexion. Cette cinquième lettre présente les grandes lignes des diagnostics socio-économiques et biologiques et les enjeux qui en découlent.

Les dernières instances de concertation pour ce document se réuniront d'ici début 2021. L'EPMP et le PNR du Marais poitevin restent à votre écoute pour être la cheville ouvrière d'un document à l'image du territoire, de son patrimoine et de ses acteurs.



Un territoire peuplé, des enjeux sociaux et économiques

Le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre 68 023 ha sur 103 communes

Une filière bois à conforter, des espaces boisés à préserver

Le peuplier est planté dans les marais mouillés à partir du XIX^{ème} siècle, traditionnellement en pourtour des parcelles, puis en plein à la fin du XX^{ème} siècle, en réponse alors à une déprise agricole. Entre 1997 et 2017, la ressource a diminué de 27 % sur le marais mouillé oriental et ses vallées amont (IGN, 2018). Le plan d'actions « défi peupliers » réunit en 2020 les professionnels pour dynamiser la filière économique en intégrant les enjeux paysagers et environnementaux. Outre le peuplier, utilisé comme bois d'œuvre et en déroulage, le frêne est traditionnellement exploité en têtards pour le bois de chauffage. Le site classé de 18 620 hectares du Marais mouillé poitevin compte 400 000 frênes têtards, âgés entre 75 et 175 ans. Les frênes sont aujourd'hui menacés par un champignon : la Chalarose.

Un territoire peuplé

Le Marais poitevin compte 200 000 habitants. Les villes « portes » du marais : Niort, La Rochelle, Fontenay-le-Comte et Luçon concentrent avec le littoral vendéen, les espaces urbains. L'économie repose sur le secteur tertiaire, l'agriculture, le tourisme et l'industrie du bois.

Une conchyliculture, identitaire

La conchyliculture (*mytiliculture et ostréiculture*) s'est développée sur l'ensemble du Pertuis Breton à partir du XIII^{ème} siècle. La baie de l'Aiguillon et l'estuaire du Lay constituent pour la mytiliculture le 3^{ème} centre de production en France avec 13 200 tonnes de moules « La Charron » produites chaque année. Cette filière est sensible à la qualité et aux quantités d'eau arrivant de l'amont.



Bouchots en baie de l'Aiguillon

Un tourisme, vert et littoral

La partie orientale du Marais poitevin, appelée « Venise verte », offre un paysage caractéristique labellisé « grand site de France » et « destination touristique européenne d'excellence ». Les 30 km de plages vendéennes sont également réputées. Les touristes du Marais poitevin apprécient notamment les 900 km de pistes cyclables, les circuits nautiques en barque ou canoë, la randonnée pédestre et la pratique de la pêche côtière ou fluviale. Au total, 235 prestataires sont présents sur le site et l'année 2013 enregistre 1 410 000 visiteurs. Le tourisme ornithologique valorise les oiseaux du marais avec près de 50 animations en 2018 touchant près de 1 000 personnes.

Un tourisme durable, rayonnant dans l'espace et le temps est mis en avant dans la charte du PNR.



790 km de sentiers pédestres



Pêche à pied sur le littoral

L'agriculture, une économie majeure pour le Marais poitevin

Les trois chambres d'agriculture de Charente-Maritime, de Vendée et des Deux-Sèvres ont conduit en 2019, un diagnostic agricole pour la révision du document d'objectifs. Cette étude repose sur l'analyse de données statistiques, des rendez-vous individuels et réunions auprès de 170 exploitants.

Un marais agricole :

93 % de la surface totale du marais est valorisée par 1 135 exploitations.

Des exploitations partagées entre plaine et marais :

La SAU moyenne par exploitation est de 120 ha. Cependant, les productions se partagent le plus souvent entre plaine et zone humide.

54 % des exploitants agricoles du marais ont un atelier d'élevage :

La plupart d'entre eux pratiquent l'élevage en association avec des grandes cultures. L'élevage bovin est prépondérant, majoritairement consacré à la production de viande.



Champ de colza et Adonis goutte de sang



Vaches maraîchines au pré



Prairie subsaumâtre et Orchis à feuilles lâches

Des bovins, des prairies...

En 2017, le site Natura 2000 comprend 27 858 ha de prairies permanentes (source EPMP), valorisées en grande partie par l'élevage bovin allaitant.

Une filière fragile et vieillissante :

La situation économique des exploitations d'élevage avec un capital important, un travail soutenu et des résultats économiques modestes, rend difficile leur transmission. La moyenne d'âge des exploitants dans le Marais poitevin est élevée : 54 ans côté Vendée (source : Mutualité Social Agricole, 2017).



PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN

Comment préserver l'attractivité du métier d'éleveur ?

Grâce au soutien de la PAC (politique agricole commune), à de nouveaux modèles d'exploitation et au renforcement des filières pour mieux rémunérer les éleveurs. En 2018, 70 % des prairies étaient sous contrat MAEC (Mesure agri-environnementale) en Marais poitevin. La mise en place de marques, de labels comme la marque viande bovine « Valeurs Parc naturel régional » valorise l'élevage. En 2020, 45 éleveurs sont labellisés.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen à préserver

Un observatoire du patrimoine naturel pour la zone humide

Depuis 2005, le patrimoine naturel est suivi grâce à un observatoire, animé par le Parc naturel régional, l'Établissement public du Marais poitevin et 50 structures contributrices. Ces différents inventaires permettent de suivre l'évolution des espèces et des habitats naturels et de prioriser les enjeux.



biodiversite.parc-marais-poitevin.fr

Végétation

Le Marais poitevin recense 411 espèces végétales patrimoniales, avec un statut de protection ou de vigilance, dont une d'intérêt européen : la Marsilée à quatre feuilles, une fougère aquatique dont la dernière station vendéenne se situe dans le site Natura 2000 du Marais poitevin. Le site Natura 2000 se justifie par la présence de 33 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires : les dunes grises, les pelouses calcaires, les aulnaies-frênaies et les lagunes. La cartographie des habitats naturels du Marais poitevin figure dans la lettre N°4 de l'hiver 2019.



Euphorbe des marais



Marsilée à quatre feuilles

Invertébrés

12 insectes de la directive Habitats sont dénombrés : 6 papillons de jour, 2 odonates, 1 criquet et 3 coléoptères dont la Rosalie des alpes, observée en été sur les troncs des frênes têtards et tas de bois morts. Le Vertigo des moulins est le seul mollusque d'intérêt européen observé.



Lucane cerf-volant



Cuivré des marais

Poissons

8 espèces de poissons d'intérêt européen sont recensées en Marais poitevin. 6 espèces migratrices remontent les fleuves et rivières pour se reproduire. Le Saumon atlantique s'observe à la porte de Niort depuis l'aménagement de passes à poissons sur les barrages de la Sèvre niortaise. En 2020, 64 aloses et 31 Lamproies marines ont été comptabilisées à la passe à poissons du Marais pin.



Lamproie fluviatile

Oiseaux

Sur les 337 espèces d'oiseaux recensées en Marais poitevin, 94 espèces relèvent de l'annexe 1 de la directive Oiseaux. La zone humide constitue une étape de choix sur l'axe migratoire nord-sud des oiseaux pour se reproduire, s'alimenter et se reposer. Parmi les hivernants les plus fidèles, on compte en janvier 2019 sur l'ensemble Baie de l'Aiguillon-pointe d'Arçay : 75 000 limicoles et près de 30 000 oies et canards (Source : Réserve Naturelle de la Baie de l'Aiguillon).



Gorge bleue à miroir



Barges à queue noire



Martin pêcheur

Les boisements du Marais poitevin accueillent la majorité des héronnières avec plus de 2 110 nids recensés en 2019 et 6 espèces de hérons nicheuses. La Gorge-bleue à miroir, le Martin pêcheur et la Guifette noire sont également des espèces nicheuses caractéristiques du site. Les Busards : cendrés, Saint-Martin, des roseaux et l'Oedicnème criard occupent quant à eux les espaces céréaliers.

Mammifères

26 espèces de mammifères d'intérêt européen sont recensées dont 10 à enjeux majeurs et forts. Le Murin de Daubenton et les Grand et Petit rhinolophes utilisent comme terrain de chasse les dédales de voies d'eau bordées d'arbres. La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique nocturne, dont les épreintes (excréments) observées sur les berges indiquent sa présence sur l'ensemble de la zone humide.



Colonie de Grands rhinolophes

Amphibiens et reptiles

17 espèces d'amphibiens et reptiles d'intérêt européen sont inventoriées dans le site Natura 2000.

Ces espèces sensibles aux modifications hydriques et paysagères se déploient en fonction de leurs habitats respectifs : les Grenouilles agiles et rousses sont forestières, le Pélobate cultripède et le Crapaud calamite occupent le littoral sableux et le Pélodyte ponctué est lié aux prairies humides. Les Tritons marbrés et crêtés se reproduisent dans les mares indemnes d'écrevisses et les Rainettes méridionales et arboricoles se partagent la zone humide. Enfin, que serait le Marais poitevin sans les croassements des grenouilles vertes, un groupe d'espèces pourtant en forte régression, passant de 3,7 individus pour 50 mètres d'habitat aquatique en 2012 à 1,6 individu en 2019.



Pélobate cultripède



Rainette méridionale

Le Marais poitevin a une responsabilité particulière pour une soixantaine d'espèces et une trentaine d'habitats à enjeux.

Des objectifs pour préserver, sensibiliser, valoriser...

Afin de préserver les espèces et les milieux naturels qui justifient à l'échelle européenne le classement du Marais poitevin en site Natura 2000, le Gouvernement a la responsabilité de définir avec les acteurs du territoire un document d'objectifs pour le site.

Le code de l'environnement distingue deux types d'objectifs :

- les objectifs de développement durable (ODD) attendus à long terme,
- les objectifs opérationnels (OO) qui définissent les mesures concrètes.

À ce jour, 6 objectifs de développement durable sont définis pour le site Natura 2000 du Marais poitevin.

6 objectifs de développement durable :

1. Gérer les HABITATS d'intérêt communautaire

Cet enjeu est décliné en sept objectifs opérationnels qui concernent la gestion : du littoral, des boisements, des milieux aquatiques, des corridors biologiques, des tourbières et des prairies.



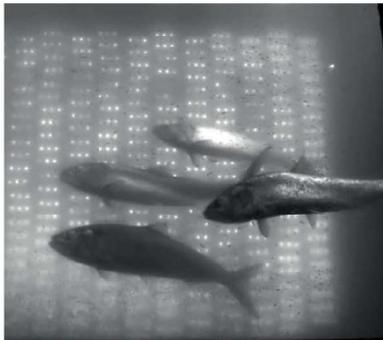
Pointe de l'Aiguillon



Boisement humide

2. Agir en faveur des ESPÈCES PATRIMONIALES

Les espèces patrimoniales sont rares et vulnérables pour certaines. Cet enjeu se décline en mesures pour préserver notamment les populations de Busard cendré, Guifette noire, Loutre d'Europe, chauves-souris, poissons migrateurs et la flore protégée.



Aloses dans la passe à poissons du Marais pin



Poussins de Busard cendré dans un champ de blé

3. PROTÉGER ET RESTAURER les habitats et les espèces à fort potentiel écologique

Trois objectifs opérationnels précisent cet enjeu : Préserver les milieux et espèces d'intérêt européen à l'aide de mesures juridiques et d'accompagnement, animer la maîtrise foncière et favoriser la renaturation de milieux naturels.



Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon



Roselière du Clos Buet



4. VALORISER le territoire

Cet objectif consiste à valoriser les actions engagées grâce à un label mondial Ramsar sollicité pour la zone humide du Marais poitevin.

5. Suivre et ÉVALUER l'évolution des habitats et des espèces

Améliorer, structurer et restituer les connaissances biologiques du site et sa fonctionnalité est l'objectif qui précède cet enjeu. L'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin est l'outil territorial clé d'une veille du bon état de conservation des milieux et des espèces.



Journée annuelle de l'Observatoire du patrimoine naturel

6. Développer l'ANIMATION NATURA 2000

L'ensemble des mesures du document d'objectifs seront portées sur le territoire par les structures animatrices : l'EPMP et le PNR et les acteurs, élus et habitants du territoire.

7. S'approprier les enjeux de Natura 2000 et ACCOMPAGNER LES ACTEURS

Informier, sensibiliser et former sont les trois leviers nécessaires au territoire pour comprendre et s'approprier les enjeux du site Natura 2000.

8. S'adapter au CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face au changement climatique, plusieurs questions se posent : comment le Marais poitevin s'adaptera-t-il ? Quel rôle la zone humide jouera-t-elle dans la régulation des flux d'eau et des températures ressenties ? Quels effets y-aura-t-il sur les espèces et les habitats ?



CALENDRIER

Les objectifs de développement durable et opérationnels seront précisés d'ici début 2021 à travers une trentaine de fiches actions réunies dans le document d'objectifs, une feuille de route environnementale pour un site Natura 2000 préservé.



Sensibiliser tous les publics

Gouvernance du site Natura 2000

État Français :

Responsable devant la commission européenne de la mise en œuvre des directives Habitats et Oiseaux, l'État a une obligation de résultats.

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
DREAL Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine

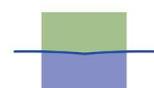


Directions départementales des territoires
(et de la mer) - DDT(M) Charente-Maritime,
Deux-Sèvres et Vendée



Établissement public du Marais poitevin :

Opérateur du site Natura 2000 depuis 2012



Etablissement public
du Marais poitevin

Jean-Eudes du Peuty,
Directeur adjoint
Responsable Plan d'action zone humide
Établissement public du Marais poitevin
1, rue Richelieu - 85400 LUÇON
02 51 56 56 20
jeaneudes.dupeuty@epmp-marais-poitevin.fr
www.epmp-marais-poitevin.fr

Parc naturel régional du Marais poitevin :

Opérateur de 2001 à 2012 puis animateur délégué du site



Odile Cardot et Alain Texier,
Chargés de mission Natura 2000
2, rue de l'église - 79510 COULON
05 49 35 15 20
o.cardot@parc-marais-poitevin.fr
a.texier@parc-marais-poitevin.fr
www.parc-marais-poitevin.fr

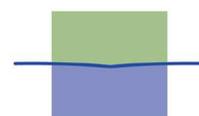
Site internet Natura 2000 :

marais-poitevin.n2000.fr

COPIL (comité de pilotage) :

271 personnes et organismes, répartis en 7 collèges.
Ajuste et valide les propositions de l'opérateur
et suit la mise en œuvre des actions.
Président : directeur de l'EPMP.

Cette lettre d'information a été financée par
l'Établissement public du Marais poitevin.



Etablissement public
du Marais poitevin